



ACTION :

AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS

PUBLICS EXISTANTS

Nom :
Commune :
N° de dossier :
Date de dépôt :

Réservé au service de l'agglomération

Principe de subvention : forfait de 500 € par logement

IDENTITE DU BENEFICIAIRE

Nom, raison sociale :

Adresse du siège social :

.....

Contact : Nom –Prénom Fonction :

Tél. Courriel :@.....

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Intitulé et adresse de l'opération

.....

Performance énergétique visée et éventuelles certifications ou labels :

Année d'achèvement des logements améliorés :

Nature des travaux d'amélioration énergétique envisagés :

Energie :

Adaptation :

Sécurité :

Confort :

Joindre les pièces complémentaires suivantes :

le plan prévisionnel de financement détaillé par logement (montant supérieur à 20 000 € HT par logement)

le tableau des loyers par logement, et la minoration de loyer et/ou de charge obtenue par la réalisation des travaux et la participation de l'agglomération

RIB de votre organisme

autres :

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Je, soussigné, bénéficiaire ou représentant légal du bénéficiaire, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent.

Je m'engage à :

- Utiliser la participation financière de l'Agglomération aux fins pour lesquelles elle a été attribuée,
- Respecter à maxima le seuil de consommation énergétique de 230 Kwh/m²/an.
- Justifier d'une minoration des loyers et charges appliquées par les travaux réalisés et l'aide de l'agglomération.
- Débuter les travaux des logements subventionnés dans les 12 mois suivant notification de la subvention, sous peine de rendre nulle et sans effet la décision d'attribution.
- Signaler la participation de l'Agglomération à l'opération de logements par la présence de son logo sur tous les supports promotionnels ou contractuels.

Je certifie avoir pris connaissance que :

- le montant définitif de la subvention sera versé sur présentation du formulaire « paiement », accompagné d'un état récapitulatif certifié des dépenses engagées et des diagnostics de performances énergétiques établis après travaux.
- La CA Saumur val de Loire pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, sur site et/ou sur pièces, pour s'assurer du respect des engagements de votre organisme.

Fait, à le, en deux exemplaires

Signature et cachet